Arrêté du 11 juin 1999 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement

NOR: ATEG9980292A

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du I 1 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 97-715 du 11 juin 1997 relatif aux attributions de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 1993 portant création d'un comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1998 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 19 juin 1998 modifié portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement ;

Vu les propositions des, organisations syndicales,

Arrête:

Art. 1er. - Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

## Membres titulaires

- M. Roussel (Pierre), directeur de l'eau, en remplacement de M. Février (Patrick) ;
- M. Boudy (Jean-François), adjoint au directeur général de l'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche, en remplacement de M. Decarre (Michel) ;
- Mme Augé (Jeanne), chef du bureau des personnels non titulaires, direction du personnel et des services du ministère de l'équipement, des transports et du logement, en remplacement de MIIe Lasserre (Sabine) ;
  - M. Binet (Eric), directeur régional de l'environnement Pays de la Loire, en remplacement de M. Senegas (Philippe).

## Membres suppléants

- M. Decarre (Michel), chef de la mission pour la déconcentration et l'animation des services déconcentrés, en remplacement de M. d'Escrivan (Arnaud) ;
- M. Foucrier (Christian), secrétaire général de la direction régionale de l'environnement Guadeloupe, en remplacement de M. Sinoir (Michel) ;
  - M. Truchôt (Claude), directeur régional de l'environnement lle-de-France, en remplacement de M. Michel (Jean-Marc). Art. 2. Sont nommés en qualité de représentants du personnel:

## Membres suppléants

Au titre de la CGT:

- Mme Oliveros-Toro (Guglielmina), en remplacement de M. Klissing (Francis).

Au titre de FO:

- M. Boulengier (Jcan-Luc).

Art. 3. - Le directeur général de l'administration et du développement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 11 juin 1999.

Pour la ministre et par délégation : Le directeur général de l'administration et du développement, J.-L. LAURENT